

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les
conditions de préparation et d'organisation des travaux du
Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle
interne mises en place par la société
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003

INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

PREMIERE PARTIE : CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE RADIAL SA

Radiall SA est une société anonyme ayant opté pour une administration de forme dualiste à Conseil de Surveillance et Directoire.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et donne au Directoire des autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Les pouvoirs du Directoire ont été limités au-delà des dispositions légales par l'Article 18 des statuts. Ce dernier prévoit que les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles, la fondation de sociétés ou tous apports des sociétés constituées ou à constituer ainsi que toutes prises d'intérêt dans ces sociétés doivent être préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance. Ces limitations sont inopposables aux tiers.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a fixé, lors de sa réunion du 21 mars 2003, des montants en deçà desquels son autorisation préalable de constitutions de sûretés n'est pas nécessaire.

Le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur portant sur les possibilités de recourir aux moyens de communication comme la visioconférence.

Le Directoire comme le Conseil de Surveillance se réunissent au moins une fois par trimestre, le Directoire présentant un rapport au Conseil de Surveillance tous les trois mois conformément aux dispositions légales.

Un Directeur Général Adjoint, M. Pierre-Michel CHURG, est en place pour seconder le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire ne se sont pas dotés de Comités spécialisés.

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

➤ Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de six (6) membres, dont trois (3) indépendants.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance par le Président ou son mandataire par tous moyens appropriés, même verbalement.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2003.

En moyenne, sont présents aux séances les deux tiers des membres.

Membres "majoritaires"

M. Yvon GATTAZ, Président

Mme Geneviève GATTAZ, Membre

M. Bruno GATTAZ, Membre

Membres indépendants

M. Octave GELINIER, Vice-Président

M. Robert PAPIN, Membre

M. Didier LOMBARD, Membre (nommé le 20 mai 2003)

Sont considérés comme membres indépendants les administrateurs répondant à la définition et aux critères décrits dans la note de travail MEDEF-AFEP d'octobre 2003.

Des informations sur les membres du Conseil de Surveillance et la liste de leurs mandats sont donnés en page ... du rapport de gestion 2003.

Contenu des réunions du Conseil de Surveillance

Les principaux domaines d'intervention du Conseil de Surveillance pour 2003 ont été les suivants :

Examen des comptes et approbation du rapport de gestion, évolution des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, discussion des rapports d'activité trimestriels du Directoire, examen des conventions réglementées, approbation du rapport sur les plans d'options, évolution des structures et participations du groupe, projets de croissance externe, prise en compte de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques et de la Loi de Sécurité Financière, modifications statutaires, autorisation au Directoire de constituer des garanties.

➤ Directoire

Le Directoire comprenait cinq membres au début de l'exercice 2003 :

M. Pierre GATTAZ, Président

M. Lucien GATTAZ, Vice-Président jusqu'à son décès le 24 octobre 2003,

M. Pierre-Michel CHURG, Membre et Directeur Général Adjoint,

M. Dominique PELLIZZARI, Directeur de Division, membre jusqu'à sa démission de son mandat et de sa fonction le 3 novembre 2003,

M. Patrice MEUNIER, Directeur Financier, membre jusqu'à sa démission de son mandat et de sa fonction le 21 novembre 2003.

M. André HERNANDEZ a été nommé Membre du Directoire par le Conseil de Surveillance le 21 novembre 2003.

Depuis cette date, le Directoire est donc composé des trois membres suivants :

M. Pierre GATTAZ, Président

M. Pierre-Michel CHURG, Membre et Directeur Général Adjoint
M. André HERNANDEZ, Membre, Directeur de Division

Des informations sur les membres du Directoire et la liste de leurs mandats sont donnés en page ... du rapport de gestion 2003.

Le Directoire est convoqué par le Président ou par deux de ses membres. Le Directoire s'est réuni quatre fois en 2003. Tous les membres sauf un étaient présents aux réunions.

Contenu des réunions du Directoire

Les principaux domaines d'intervention du Directoire pour 2003 ont été les suivants :
Arrêté du rapport d'activité trimestriel, arrêté des comptes et documents prévisionnels et émission du rapport de gestion, émission du rapport sur les plans d'options, émission de la liste des conventions réglementées, renouvellement des mandats des commissaires aux comptes, prise en compte de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques et de la Loi de Sécurité Financière, modifications statutaires, évolution structurelle et du périmètre du groupe, demande d'autorisation au Conseil de Surveillance de constituer des garanties.

➤ Comité de Direction

Le Directoire s'appuie cependant largement sur le Comité de Direction pour suivre et évaluer la gestion de la société. Le Comité de Direction, dont les membres du Directoire font tous partie, se réunit tous les quinze jours.

Composition du Comité de Direction :

M. Pierre GATTAZ, Président

M. Pierre-Michel CHURG, Directeur Général Adjoint en charge notamment des Finances

M. André HERNANDEZ, Directeur de la Division Antennes et Cordons

M. André HARTMANN, Directeur de la Division Coax

M. Dominique BUTTIN, Directeur de la Division Multicontacts et Commutation

M. Michel MOLLES, Directeur Commercial

M. Jean-Pierre WILSCH, Directeur des Relations Humaines

2^{ème} PARTIE : PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1. DEFINITION DU CONTROLE INTERNE ET OBJECTIF DU RAPPORT

- Les procédures de contrôle interne en vigueur chez RADIALL ont pour objet :
 - D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

➤ Objectif du rapport

S'agissant de la première année d'application de cette Loi, ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la Société.

➤ Méthodologie de préparation du rapport

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé au Secrétariat Général de constituer une équipe projet réunissant des représentants du Directoire, des Finances et de l'Audit, afin de décrire l'environnement de contrôle interne existant dans notre Société.

2. ENVIRONNEMENT DE CONTROLE INTERNE

2.1. La Charte Radiall et valeurs

Les valeurs d'intégrité et d'éthique sont des préoccupations importantes du Groupe depuis de nombreuses années, sous l'impulsion du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance, qui sont parmi les fondateurs du mouvement ETHIC (Entreprise à Taille Humaine Industrielle et Commerciale) .

La Charte RADIALL s'articule autour de trois objectifs :

« Satisfaction des clients » pour exister

« Epanouissement des hommes » pour construire

« Prospérité pour l'entreprise » pour durer

et de sept valeurs :

« Ethique » : agir avec intégrité et respecter nos engagements

« Excellence » : être les meilleurs dans nos activités

« Anticipation » : prévenir les risques et préparer les changements

« Rigueur financière » : défendre une liberté essentielle, l'indépendance financière

« Innovation » : progresser par des idées nouvelles

« Adaptabilité » : savoir évoluer pour gagner

« Mondialisation » : s'adapter aux exigences internationales.

La Charte RADIALL est inscrite dans les règlements intérieurs, affichée dans tous les sites du Groupe, et communiquée à tous les nouveaux entrants dans le cadre du séminaire d'intégration Magellan ou à travers le livret d'accueil. Cette charte est

complétée par la Charte NTIC (Nouvelle Technologie d'Information et de Communication).

Par ailleurs, il existe un Référentiel du Manager en France qui décrit les principales valeurs attendues des Managers, et qui sert de base lors des entretiens annuels de progrès.

2.2. Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne du groupe RADIALL est sous la responsabilité du Comité des Directions Opérationnelles (CDO) qui regroupe les trois membres du Directoire et 4 autres Directeurs. Il se réunit toutes les deux semaines.

Par ailleurs, RADIALL fait l'objet de contrôles externes nombreux de la part de certains clients en particulier dans les secteurs militaire, aéronautique, spatial, automobile et télécommunications. Ces audits couvrent à la fois les aspects techniques, financiers et de certains éléments de maîtrise des risques.

Au niveau du Groupe, le contrôle interne s'organise autour de Directions opérationnelles et des Directions fonctionnelles suivantes :

- La Direction Générale Adjointe Finances
- La Direction Systèmes d'Informations
- La Direction des Relations Humaines
- La Qualité Groupe

Les missions de chaque Direction sont décrites ci-après :

➤ La Direction Générale Adjointe Finances

Elle regroupe les activités fonctionnelles suivantes :

- La Comptabilité : Elle est en charge de la comptabilité sociale et de la fiscalité de RADIALL SA ainsi que de la consolidation.
- Le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne : Le Contrôle de Gestion établit un reporting mensuel de gestion et anime le processus budgétaire. Par ailleurs, une cellule Audit Interne a été mise en place en 2003 pour exercer des missions de contrôle dans l'ensemble du Groupe à la demande de la Direction Générale.
- La Trésorerie : Elle gère l'équilibre des flux financiers et le placement des excédents (sur des supports sans risque en capital) de la maison mère. Elle est également en charge de la couverture du risque de change pour le Groupe dans le cadre d'une politique d'optimisation des flux en devises étrangères en provenance des filiales.
- Le Juridique : Il assure le secrétariat juridique de RADIALL SA, conseille les Directions opérationnelles dans l'élaboration et le suivi des contrats commerciaux et est à l'écoute de l'évolution du Droit tant Français qu'Européen.
- Le Credit Management : Ce service effectue le recouvrement des créances de RADIALL SA, suit la couverture d'assurance crédit des entités européennes du Groupe et assure le pré-contentieux.

- Les Assurances : Elles font l'objet d'une politique globale de couverture des risques assurables.
- La Communication financière : Elle consiste à la diffusion tant en interne qu'en externe des communiqués de presse et de l'ensemble des informations financières conformément à la réglementation en vigueur. Son responsable assure la relation avec l'AMF, EURONEXT et les analystes financiers.

Ces activités sont réalisées en interne ou sous-traitées à la société HODIALL, holding d'animation du Groupe RADIALL avec laquelle il existe une convention de prestations.

➤ La Direction Systèmes d'Information

Elle définit la politique générale s'agissant des systèmes d'information tant au plan de l'infrastructure technique que des logiciels utilisés.

Elle assure l'exploitation des systèmes centraux y compris la gestion des accès utilisateurs et participe à l'ensemble des projets touchant au développement de nouvelles applications.

➤ La Direction des Relations Humaines

Elle intervient dans la politique des Ressources Humaines en particulier dans la définition de la politique salariale et dans l'évolution des effectifs du Groupe.

Par ailleurs, elle effectue pour RADIALL SA d'autres services tels que le recrutement, la paie et la veille réglementaire.

➤ La Qualité Groupe

Le Groupe RADIALL a défini une stratégie de qualité totale au travers de diverses certifications (en particulier ISO9001 et 14000, EN/AS9100, ISO TS16949) dont la Qualité Groupe assure la mise en place, le suivi et le déploiement dans l'ensemble des filiales.

2.3. La politique d'assurance du Groupe

D'une manière générale, la Société a le souci de limiter ses risques financiers. C'est ainsi que RADIALL a mis en place une politique de couverture visant à transférer sur des compagnies d'assurances des risques dont les conséquences financières ne seraient pas supportables par le Groupe.

Le Groupe a notamment souscrit des polices mondiales pour les dommages aux biens (incluant la perte d'exploitation), la responsabilité civile (tant générale que produits) et les avaries transports. Ont également fait l'objet d'une couverture spécifique le risque clients en Europe, le risque de pollution graduelle ou accidentelle dans les sites sensibles, le risque aéronautique et certains risques relatifs à certaines catégories de personnel.

2.4. Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

➤ Manuel de procédures dans le cadre de certifications qualité

Un des points clé du contrôle interne opérationnel réside dans la formalisation et du pilotage des processus commerciaux, d'études, d'achats, d'investissements et de production et la validation de leur fonctionnement par des audits interne et externe réguliers.

➤ Organisation des délégations de signature

Il existe au sein de RADIALL SA et de ses principales filiales un système de délégation formalisé sous l'autorité du Directoire. Les délégations de signature s'appliquent notamment :

- aux engagements d'achats et d'investissements,
- aux demandes d'embauche,
- aux conclusions de contrats commerciaux,
- aux opérations de banques,

et à l'ensemble des processus ISO (production, qualité, commercial, ...) faisant l'objet de procédures de validation spécifiques.

➤ Structure des systèmes d'information

Le cœur du système d'information du Groupe repose sur un ERP couramment utilisé sur le marché, auquel sont reliées de manière centralisée la plupart des entités du groupe. Ce logiciel est installé sur un ordinateur central unique hébergé chez un prestataire extérieur de renom qui assure un accès continu et les sauvegardes nécessaires.

Le Groupe a opté pour une gestion centralisée des accès aux différents systèmes opérants. Des sécurités ont été mises en place pour contrôler les utilisateurs de la messagerie, de l'ERP et d'une manière générale de l'ensemble des serveurs partagés.

Un plan de secours pour l'ERP est testé annuellement.

2.5. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Dans tous les cas, RADIALL dispose d'un contrôle majoritaire sur ces filiales. Il s'exerce par l'intermédiaire d'une présence effective aux Conseils d'Administration qui se tiennent selon les règles locales de chaque pays, et dans lequel le Groupe a une voix prépondérante chaque fois que la Loi l'autorise.

Sur le plan opérationnel, les filiales ont des objectifs financiers chiffrés dans le cadre d'un budget local ayant fait l'objet de discussions et de validation au sein du CDO.

Les filiales disposent d'une autonomie de gestion relativement large pour réaliser les objectifs budgétaires mais sont tenues de respecter certaines procédures groupe (embauches, investissements, ...). De plus, certaines fonctions clés restent du ressort du siège (cf. § Acteurs du contrôle interne)

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA SOCIETE MERE

3.1. Organisation de la fonction comptable

La fonction est structurée autour d'un service comptabilité centrale basé au Siège et de comptabilités Usines.

La comptabilité centrale a en charge les tâches suivantes :

- Comptabilité clients
- Règlements fournisseurs
- Trésorerie
- Paie
- Consolidation et réconciliation des flux inter-sociétés
- Comptabilité générale
- Etablissements des liasses fiscales et relations avec l'Administration

Les comptabilités Usines traitent principalement l'enregistrement des factures fournisseurs (biens, services et immobilisations)

Pour l'essentiel, le principe de séparation des fonctions (enregistrement/paiement) est respecté.

3.2. Organisation des systèmes d'information comptable et financière

La comptabilité fait partie intégrante de l'ERP et s'articule autour d'un plan de comptes unique valable pour l'ensemble du Groupe.

A toutes les écritures de comptabilité générale touchant aux comptes de résultats et à certains comptes de bilan sont associées des écritures analytiques permettant d'établir le reporting mensuel de gestion.

3.3. Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes :

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel propre largement diffusé sur le marché et fonctionnant en client/serveur.

Une personne dédiée à la consolidation est sous la responsabilité directe de la Chef Comptable. Celles-ci sont régulièrement formées sur les évolutions réglementaires d'une part et sur les fonctionnalités de l'outil informatique d'autre part.

RADIALL procède à deux consolidations par an au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Un planning précis de consolidation est remis à l'avance à chaque société du Groupe dans une optique prévisionnelle et de raccourcissement des délais.

Avant d'être intégrées et vérifiées dans le logiciel de consolidation, les entités saisissent leur liasse standard sur un tableur normé, disposant de contrôle de cohérence permettant de fiabiliser la qualité de l'information fournie. Une revue critique est effectuée et à tout

moment, le service de consolidation peut vérifier à l'aide d'un accès distant aux comptabilités ERP des filiales l'adéquation des liasses avec les chiffres locaux.

3.4. Relations avec les commissaires aux comptes

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin. Des réunions de préparation, d'avancement et de synthèse ont régulièrement lieu avec les deux cabinets.

Dans les principales filiales un des Commissaires aux Comptes du collège est également auditeur local.

Un plan d'audit est discuté annuellement avec les Commissaires aux Comptes. Il permet d'orienter certains travaux sur des domaines de risques particuliers.

PLAN D' ACTIONS POUR 2004

Dans un souci d'amélioration permanente du contrôle interne du Groupe, le Conseil de Surveillance de RADIALL a transmis des recommandations au Directoire pour l'exercice 2004.

Celles-ci s'articulent autour de trois axes majeurs :

- Etablissement d'une cartographie des risques pour le Groupe qui analyse pour chaque grand processus opérationnel et fonctionnel (commercial, production, études, finances, ressources humaines...) les domaines critiques et la manière dont le groupe appréhende ces risques
- Rédaction et déploiement d'un manuel de procédures comptables Groupe compatibles avec les nouvelles normes IFRS
- Formalisation d'un plan d'audit interne dont l'orientation dépendra des risques recensés dans la cartographie ci-dessus.

Fait à Rosny-sous-Bois, le 19 mars 2004.



Yvon GATTAZ
Président du Conseil de Surveillance